

Monsieur Jean Pierre BARBIER , PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISERE HOTEL
DU DÉPARTEMENT 7 RUE FANTIN LATOUR 38022 GRENOBLE CEDEX 1 LR + AR RENAGE, le
20 aout 2018

Monsieur le Président,

pour compléter ma lettre du 6 aout 2018 qui comprenait la procédure engagée auprès du Tribunal
Administratif de Grenoble, voici en PJ le courrier concernant la continuité de celle de la Contrefaçon de
Marque contre Mairie de RENAGE.

Je vous joins aussi des éléments qui vous permettront de considérer comment depuis 2015 déjà, par
personnes physiques ou morales interposées, Amélie GIRERD la maire de RENAGE d'une manière
sournoise, délétère et pernicieuse commençaient les manœuvres, manipulations et manigances pour ne pas
faire respecter par d'autres le nom de mon établissement, décidé par entre autres par sa MAIRIE membre du
bureau du CA quand elle était en CM1 et dont cette collectivité souhaitait son enregistrement à l'INPI quand
elle rentrait en 6ème. En PJ : la nouvelle affiche imprimée en douce par Gérard MICK président de Musical
en Dauphiné en remplacement de celle que je validais (il y eut aussi le parti politique de la RECUP-
CUCUMULE-GIGI-LA-MOROSE, FCR qui également signataire d'une mise à dispo du site LA GRANDE
FABRIQUE indiquait dans son affiche pour une expo sur la flotte " chapelle de ... " au lieu de " LA
GRANDE FABRIQUE " !).

Musical en Dauphiné avait été envoyé par l'amère dans mes murs dans le cadre de ses " journées culturelles
de la ville de Renage " (qui ont vite fait pschiiiiit), peut-être pour faire croire déjà que mon établissement
appartenait à la ville (elle serait maire de La Côte Saint André, elle aurait fait changer le titre du Festival
Berlioz par Festival Berlioz de la Ville de La Côte Saint André...). Son Président Gérard MICK, sacré
médecin, fera une conférence ce vendredi dans le cadre du Festival Berlioz sur la médecine et le sacré.

Quand vous l'aurez lu, veiller à ce qu'il ne change pas le nom du musée, qu'il ne fasse pas un questionnaire
sur le nom de celui-ci et qu'il ne remercie pas le responsable du Festival au cas où celui-ci l'interdise comme
je l'interdis dans mes interdictions jointes au contrat.

Tout comme l'avait fait LE PRIEURÉ DE CHIRENS à cause de comportements similaires, LA GRANDE
FABRIQUE a jeté cet énervé dehors.

Cela vous donne une idée de l'acharnement, du harcèlement et de la pression exercés sur ma personne et ce
d'autant plus que dans un bulletin municipal de RENAGE, qui n'assumera jamais son nom de municipal, il
est écrit que la fine équipe ne sait pas comment, pourquoi et depuis quand je défend mon établissement, ma
société et sa communication de ses attaques, alors qu'entre autres choses elle le fait inscrire au Monument
Historique contre ma volonté et ira même jusqu'à attaquer en justice l'INPI qui enregistre ma marque déposée
LA GRANDE FABRIQUE pour qu'elle ne le soit pas (et perdre en appel) et tout ça depuis 2015 !

Espérons juste que Gérard MICK se réfléchira en visitant l'expo du Musée Hector-Berlioz " LES IMAGES
D'UN ICONOCLASTE "...

Merci, Monsieur le Président et bonne rentrée.

Le livre " LES OUVRIÈRES DE LA SOIE / Nord Dauphiné 1870 1940 " d'Andrée GAUTIER notre dernière
parution 2018 des Éditions CERFAC est cadeau pour le Conseil Départemental de l'ISÈRE.

Gilles MICHEL CERFAC Le Président ACRECF Le Président